

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



Date : 09/07/2021

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) INTERNATIONAL (E) POUR L'ELABORATION DU CADRE COMMUN DE RESULTATS ET LE PROGRAMME NATIONAL INTEGRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE BLEUE EN COTE D'IVOIRE

Numéro du projet : CIV10- 00124957 – Projet Appui au développement de l'Economie bleue.

Durée du contrat/services (si applicable) : La durée de la mission sera de 45 jours ouvrables y compris la période de rédaction du rapport.

Les offres devront être soumises avec la mention :

« Recrutement d'un (e) consultant (e) international (e) pour l'élaboration du cadre commun de résultats et le programme national intégré pour le développement de l'économie bleue en Côte d'Ivoire ».

Par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org ou physiquement à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01, COTE D'IVOIRE**

Les offres placées sous plis scellés distincts devront nous parvenir au plus tard le 23 Juillet 2021 à 17h30 et comprendront :

- Une proposition technique : le CV avec 3 personnes références, une note méthodologique détaillée, l'organisation du déroulement des travaux et la capacité à réaliser ce type de travail
- Une proposition financière,

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, ou dans deux dossiers distincts par mail, votre offre sera rejetée.

Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Qualification et expérience dans le domaine (40 points)
2. Plan de travail (10 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (50 points)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique.

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation ci-dessous. Seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70/100 points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement de l'offre financière :

Les Candidate.s techniquement qualifié.e.s ayant obtenu le meilleur score à l'issue de la pondération de l'offre technique et de l'offre financière seront retenu.e.s.

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant.e. s / Secteur				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience dans le domaine	40					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique - Formulaire 1		Points maximu m	Consultant.e. s / Secteur				
			A	B	C	D	E
Expertise du/de la consultant.e							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expérience en formulation de cadre de résultats	10					
1.3	Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans la formulation de projet et programme et dans la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation et de suivi de projets et programmes	15					
1.4	Références antérieures pour les travaux similaires	5					
Total 1		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Points maximum	Consultant.e. s / Secteur				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
	Total 2	10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Points maximum	Consultant.e. s / Secteur				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	10					
3.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	15					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ?	5					
3.4	La proposition comprend-elle un cadre de suivi et d'évaluation pertinent ?	10					
3.5	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission ?	10					
	Total 3	50					



TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E)
INTERNATIONAL (E) POUR L'ELABORATION DU CADRE COMMUN DE RESULTATS ET LE
PROGRAMME NATIONAL INTEGRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE BLEUE EN
COTE D'IVOIRE

A. CONTEXTE

L'économie bleue est présentée, notamment par la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies, comme « une voie d'avenir pour contribuer au développement économique et humain, à la réduction de la pauvreté, et pour jouer le rôle de levier de transformation structurelle des économies du continent. »

La Cote d'Ivoire fort de ses atouts naturels et infrastructurels a décidé d'élaborer, avec l'appui du S-CNS et du PNUD, une stratégie nationale de développement de l'économie bleue inclusive afin de lutter contre la pauvreté. La réussite d'un tel projet nécessite d'assurer la sécurité et la sûreté des espaces maritimes et d'adopter un cadre de gouvernance approprié afin de clarifier les responsabilités. L'économie bleue doit s'inscrire dans une logique de développement durable, en préservant le bon état écologique des ressources hydriques et des écosystèmes associés et en planifiant l'utilisation de l'espace maritime ou lagunaire.

En décidant de valoriser davantage les ressources considérables que représentent près de 550 km de littoral Atlantique, 200 000 km² de domaine maritime et 12 000 km² d'espace lagunaire, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans un mouvement international de développement de l'Economie bleue. Une définition reconnue de l'Economie bleue est celle qu'en donne la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies : « L'économie bleue en Afrique concerne toutes les étendues d'eau et les rives qu'il s'agisse des océans et des mers, des côtes, des lacs, des cours d'eau et des nappes souterraines. Elle implique une série d'activités économiques telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie, la bio-prospection et toutes les filières du secteur minier sous-marin ».

Le Golfe de Guinée, qui part de la Mauritanie à l'Angola, est un espace maritime stratégique. Il est situé sur un réseau de routes maritimes qui relie l'Afrique aux autres continents, dont l'Amérique, l'Europe et l'Asie. D'un point de vue économique, 90% du volume des échanges des Etats de la zone transitent par les routes maritimes du Golfe de Guinée. Les eaux du Golfe de Guinée renferment une réserve de 100 milliards de barils de pétrole et plus d'un million de tonnes de poissons, dont 600 mille sont exploitées annuellement.

Cet important espace maritime tend à devenir le lieu de prédilection d'actes criminels à caractère transnational, notamment la piraterie, les vols à main armée, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes et de drogue, le soutage illicite de pétrole, le trafic de migrants, la pollution maritime, la pêche illégale, Non réglementée et Non déclarée (pêche INN), le terrorisme maritime et la prise d'otages, etc.

Les menaces et risques de sécurité maritime, pour ne citer que ceux-là, ont des effets pervers sur l'économie et le développement humain des Etats du Golfe de Guinée. La complexité de la question a amené les Etats de la zone à développer plusieurs initiatives, tant au niveau sous-régional, régional que continental.

L'initiative régionale la plus marquante est le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de Yaoundé qui a abouti à l'adoption le 25 juin 2013 d'une Déclaration et d'un Mémoire d'Entente sur la sûreté et la sécurité en Afrique de l'ouest et du centre. Ces deux instruments ont été renforcés par un Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'ouest et du centre.

Cette initiative régionale s'appuie sur les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires marchands (Résolution n° 2018 du 31 octobre 2011 et Résolution n°2039 du 29 février 2012). Elle sera en outre renforcée par la stratégie de l'Union Européenne pour le Golfe de Guinée adoptée en mars 2014 ainsi que la Déclaration du Sommet de l'Elysée pour la Paix et la Sécurité en Afrique du 7 décembre 2013.

Dans le cadre de la déclinaison au plan national des initiatives multilatérales, le Gouvernement ivoirien a adopté le 5 novembre 2014, sa Stratégie nationale de l'Action de l'Etat en Mer qui vise essentiellement à prévenir et lutter contre les phénomènes d'insécurité maritime dans un cadre de mutualisation des moyens entre les administrations compétentes en mer.

Cette stratégie est axée autour de projets phares comme la création des Préfectures Maritimes, l'installation à Abidjan du Centre Maritime de Coordination Régionale (CMCR) et la fondation de l'Institut de Sécurité Maritime Interrégionale (ISMI).

Voulant cerner le volet économie bleue et la promotion de la sécurité maritime de l'action de l'Etat en mer, le Secrétariat du Comité Interministériel de l'Action de l'Etat en Mer (SEPCIM) à travers le Secrétariat du Conseil National de Sécurité a sollicité l'appui technique et financier du PNUD. Une étude sur cette thématique a été commanditée. Elle a relevé les opportunités du secteur. Elle a débouché sur la formulation d'une stratégie nationale de l'économie bleue issue de la Stratégie nationale de l'Action de l'Etat en Mer.

Dans la perspective de disposer des ressources techniques nécessaires pour achever cet important processus de développement de l'économie bleue et assurer plus efficacement ses prérogatives, le SEPCIM a sollicité du PNUD, une expertise à cet effet.

B. CHAMPS DES TRAVAUX

Sous la responsabilité du Représentant Résident Adjoint/Programme du PNUD, la supervision des Spécialistes Programme Gouvernance et Développement Durable Inclusif en étroite collaboration avec le Secrétariat Permanent du Comité Interministériel de l'Action de l'Etat en Mer (Sepcim-AEM) le/la consultant(e) international(e) devra :

- (i) Elaborer le cadre commun de résultats de la stratégie nationale de développement de l'économie bleue en Côte d'Ivoire. Il s'agira de :
 - Susciter l'adhésion de tous les acteurs concernés par l'économie bleue ;
 - Etablir un tableau de bord ;
 - Identifier, estimer les coûts et les modalités de mise en œuvre pertinente des projets sélectionnés et reflétés dans la stratégie nationale de développement de l'économie bleue ;
 - Identifier et évaluer les capacités des acteurs impliqués dans le suivi et le rapportage ;
 - Proposer un dispositif d'ensemble pour le suivi-évaluation du Cadre Commun de Résultats ;
 - Favoriser la mobilisation des partenaires techniques et financiers autour des activités dans la perspective du financement des projets du Cadre Commun de Résultats.

- (ii) Elaborer le programme national intégré de développement de l'économie bleue en Côte d'Ivoire dans le canevas de projet et programme du PNUD pour une croissance bleue, planifiée, multisectorielle et sécurisée, soutenue par des projets structurants ainsi que par une coopération internationale et régionale mobilisatrice ;
- (iii) Proposer une note technique sur la mobilisation des PTF autour du programme national de développement de l'économie bleue en Côte d'Ivoire.

C. RESULTATS ATTENDUS

Le récapitulatif ci-dessous indique les résultats attendus nécessaires au paiement des honoraires du/de la consultant(e) :

- ✓ Le plan de travail et l'approche méthodologique de la mission validés ;
- ✓ Un Cadre Commun de Résultats bâti sous forme de tableau de bord autour des résultats stratégiques, la liste des acteurs impliqués dans le suivi et le rapportage, le dispositif de suivi-évaluation, ainsi qu'un plan de mobilisation de ressources pour le financement de projets du Cadre Commun de Résultats, sont identifiés et disponibles ;

D. METHODOLOGIE

Le/la consultant(e) national(e) établira un chronogramme de travail validé par les Spécialistes Programmes Gouvernance et Développement Durable Inclusif. Il/elle travaillera en liaison avec le SEPCIM-AEM.

E. PRODUITS D'EVALUATION (PRESTATIONS)

Au terme de la mission, le/la consultant(e) mettra à disposition :

- Le plan de travail et l'approche méthodologique de la mission ;
- Un Cadre Commun de Résultats, la liste des acteurs impliqués dans le suivi et le rapportage, le dispositif de suivi-évaluation, ainsi qu'un plan de mobilisation de ressources pour le financement de projets du Cadre Commun de Résultats ;
- Un programme national intégré de développement de l'économie bleue en Côte d'Ivoire et une note technique sur la mobilisation des PTF autour du programme ;

F. PAIEMENTS

DELIVRABLES	Montant
• Plan de travail validé et certifié	20%
• Un Cadre Commun de Résultats, la liste des acteurs impliqués dans le suivi et le rapportage, le dispositif de suivi-évaluation, ainsi qu'un plan de mobilisation de ressources pour le financement de projets du Cadre Commun de Résultats	40%
• Un programme national intégré de développement de l'économie bleue en Côte d'Ivoire et une note technique sur la mobilisation des PTF autour du programme ;	40%

G. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL

Le/la consultant(e) international(e) travaillera sous la supervision des Spécialistes Programmes Gouvernance et Développement Durable Inclusif.

H. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission sera de 45 jours ouvrables y compris la période de rédaction du rapport.

I. LIEU D'AFFECTATION

Le/la consultant(e) international(e) travaillera à Abidjan.

J. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

Le/la Consultant(e) devra :

- Avoir un diplôme universitaire (BAC+5 au minimum) dans l'un des domaines suivants : Socio-économie et/ou en sciences environnementales ou tout autre domaine connexe ;
- Avoir une expérience minimum de 5 ans dans la formulation et la mise en place de dispositifs/mécanismes de suivi et évaluation de projets et programmes ;
- Avoir une connaissance en matière d'économie bleue et de gestion axée sur les résultats (GAR) ;
- Être spécialisé dans la mise en place des stratégies institutionnelles (nationales et sous régionales) de valorisation des espaces mer/océans ;
- Posséder une solide expertise dans les domaines du développement durable (environnements marins et industries marines, gestion durable des ressources de pêche, énergies renouvelables, etc.) et de l'économie bleue ;
- Maîtriser les logiciels informatiques : traitement de texte Word, Excel et Power point ;
- Avoir une bonne capacité d'écrire et de communiquer avec précision et professionnalisme ;
- Avoir une grande capacité de communication orale et écrite.

K. LANGUES

Une excellente maîtrise du français et de l'anglais est exigée.

L. PROPOSITION D'OFFRE FINANCIERE ET DELAI DE PAIEMENT

L'offre financière du/de la Consultant(e) doit être forfaitaire. Le forfait doit inclure les honoraires, et les frais de mission, etc.

M. PRESENTATION DE L'OFFRE

Les documents ci-dessous doivent être contenus dans l'offre technique du soumissionnaire :

- a) **Le Curriculum Vitae (CV) or P11**, indiquant toutes les expériences antérieures et les contacts (email and numéro de téléphone) de 3 références.
- b) **Une brève description de la méthodologie de travail** et l'approche pour exécuter le travail selon les TDR
- c) **La proposition financière** indiquant le montant forfaitaire proposé par le/la soumissionnaire pour la conduite de la mission.

• LES CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUE

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
01.	Qualification et expérience dans le domaine	40					
02.	Plan de travail	10					
03.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

01 – Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expérience en formulation de cadre de résultats	10					
1.3	Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans la formulation de projet et programme et dans la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation et de suivi de projets et programmes	15					
1.4	Références antérieures pour les travaux similaires	5					
		40					

02 – Formulaire d’évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
		10					

03 -Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	10					
3.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	15					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent?	5					
3.4	La proposition comprend-elle un cadre de suivi et d'évaluation pertinent ?	10					
3.5	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission ?	10					
		50					

N. CRITERES DE SELECTION

Le/la soumissionnaire ayant obtenu le meilleur score à l'issue de la pondération de l'offre technique et de l'offre financière sera retenu.e .

Détail des couts par élément :

Elements	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour la durée du Contrat
I. Coûts du Personnel			
Honoraires			
Assurance vie			
Assurance maladie			
Communications			
Transport			
Autres (Mentionner svp)			
II. Frais de voyage afin de rejoindre le lieu de la Consultance			
Billet d'avion de la destination d'origine à la destination de la Consultance			
Frais de subsistance (selon le taux en vigueur et applicable au Système des Nations Unies)			
Assurance voyage			
Frais de voyage			
Autres (mentionner svp)			
III. Voyages dans le cadre de la Consultance (si applicable)			
Frais de transport			
Frais de subsistance			
Assurance voyage			
Frais de voyage			
Autres (mentionner svp)			

N/A : Non Applicable